

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10242 Numéro SIREN : 451 470 595 Nom ou dénomination : PROELIO

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt 116653

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 07-11-2019

N° DE DEPOT : 116653

N° GESTION : 2012B10242

N° SIREN : 451470595

DENOMINATION : PROELIO

ADRESSE : 17 avenue de Villiers 75017 Paris

MILLESIME : 2018

PROELIO

17 AVENUE DE VILLIERS

75017 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

7 BLD DU MARECHAL JUIN

91370 VERRIERES LE BUISSON

0169331300

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	13 460	9 647	3 813	5 151	1 338-	25. 98-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	312 039	5 050	306 989	311 989	5 000-	1. 60-
	Créances rattachées à des participations	139 292	51 597	87 695	20 000	67 695	338. 47
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		464 790	66 294	398 497	337 140	61 356	18. 20
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	38 729		38 729	83 650	44 921-	53. 70-
	Autres créances	657 322	205 000	452 322	458 923	6 600-	1. 44-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	234 820		234 820	497 876	263 055-	52. 84-
	Charges constatées d'avance (3)	44 261		44 261		44 261	
	Total III	975 133	205 000	770 133	1 040 448	270 316-	25. 98-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	Total						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 439 923	271 294	1 168 630	1 377 589	208 959-	15. 17-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

139 292

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	623 961	476 036	147 926	31. 07
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 051-	147 926	150 976-	102. 06-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	675 911	678 961	3 051-	0. 45-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	394 200	425 600	31 400-	7. 38-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	39 753	204 902	165 149-	80. 60-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 511	40 321	10 810-	26. 81-
	Dettes fiscales et sociales	29 255	27 805	1 450	5. 22
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	492 719	698 627	205 909-	29. 47-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 168 630	1 377 589	208 959-	15. 17-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 129 919 304 427

COM PTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/201812			Exercice N-131/12/201712		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	255 951		255 951	227 329		28 623	12. 59
Chiffre d'affaires NET	255 951		255 951	227 329		28 623	12. 59
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	3		3-	80. 88-
Total des Produits d'exploitation (I)			255 952	227 332		28 620	12. 59
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			71 625	84 972		13 347-	15. 71-
Impôts, taxes et versements assimilés			16 333	1 691		14 642	866. 09
Salaires et traitements			37 800	37 800			
Charges sociales			15 955	15 916		38	0. 24
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 242	2 103		1 140	54. 21
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			71	50		22	43. 35
Total des Charges d'exploitation (II)			145 026	142 531		2 495	1. 75
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			110 927	84 801		26 125	30. 81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COM PTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			555		555-	100. 00-
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V			555		555-	100. 00-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	101 597		40 000		61 597	153. 99
Intérêts et charges assimilées (4)	9 658		8 499		1 159	13. 64
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	111 255		48 499		62 756	129. 40
2. Résultat financier (V-VI)	111 255-		47 944-		63 310-	132. 05-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	328-		36 857		37 185-	100. 89-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0-				0-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			978 236		978 236-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	0-		978 236		978 236-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			856 046		856 046-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			856 046		856 046-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	0-		122 190		122 190-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 722		11 121		8 399-	75. 52-
Total des produits (I+III+V+VII)	255 952		1 206 123		950 171-	78. 78-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	259 002		1 058 197		799 195-	75. 52-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 051-		147 926		150 976-	102. 06-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

PROELIO
SAS au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 29 JUIN 2019

Le 29 juin 2019 (vingt-neuf juin deux mille dix-neuf), au siège social de la société,
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, demeurant 17, avenue de Villiers 75017 PARIS,
Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 3 051 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 13 472 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 2 020 euros.

4

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 3 051 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : 623 962 euros
- Résultat déficitaire de l'exercice : 3 051 euros.

Affectation

- Report à nouveau : 3 051 euros
- Solde du report à nouveau : 620 911 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais il rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

❖ **Convention conclue le 2 JANVIER 2013**

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

5

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire

**QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

